

1- Commune d'Avermes - reprise anticipée des comptes de résultats de 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER, Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L 2311-5, du code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget primitif,

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	22
◆ Votants	26

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation de la comptabilité M57,

Vu la balance et l'état des restes à réaliser des dépenses et recettes d'investissement 2024,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 10 mars 2025,

Considérant la nécessité d'intégrer par anticipation le résultat de l'exercice 2024 afin de faire correspondre au mieux le budget primitif au compte administratif de l'année,

Considérant qu'en l'absence du compte de gestion de M. le Trésorier Principal et du compte administratif la loi permet d'appliquer la procédure de reprise anticipée des résultats de l'année N-1,

Considérant que cet objectif présente un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2024 dès le vote du budget primitif 2025 dans les conditions suivantes :

- La section d'investissement faisant apparaître un déficit provisoire de 499 275,79 euros, ce résultat sera affecté à l'article 001 de cette section.
- La section de fonctionnement faisant apparaître un excédent provisoire de 922 067,71 euros, ce résultat sera affecté comme suit :
 - à l'article 002 de cette section pour un montant budgétaire de 400 748 euros, soit au réel 400 748,71 euros.
 - à l'article 1068 (excédent capitalisé) de la section d'investissement pour un montant de 521 319 euros.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

2- Isléa : Reprise anticipée des comptes de résultats de 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER, Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	22
◆ Votants	26

Vu l'article L 2311-5, du code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget primitif,

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation de la comptabilité M57,

Vu la balance générale 2024,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 mars 2025,

Considérant qu'en l'absence du compte de gestion du trésorier principal et du compte administratif la loi permet d'appliquer la procédure de reprise anticipée des résultats de l'année N-1.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2024 dès le vote du budget primitif 2025 dans les conditions suivantes :

- **La section d'investissement** faisant apparaître un excédent provisoire de **10 319,33 euros**, ce résultat sera affecté à l'article 001 de cette section. – résultat d'investissement reporté pour un montant budgétaire de 10 320 euros, soit au réel 10319,33 euros.

- **La section de fonctionnement** faisant apparaître un excédent provisoire de **1,86 euros**, ce résultat sera reporté à l'article 002 excédent de fonctionnement pour 1,86 euros.



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

3- Portes
d'Avermes :
Reprise anticipée
des comptes de
résultats de 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER, Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L 2311-5, du code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget primitif,

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation de la comptabilité M57,

Vu la balance générale 2024,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 mars 2025,

Considérant qu'en l'absence du compte de gestion du trésorier principal et du compte administratif la loi permet d'appliquer la procédure de reprise anticipée des résultats de l'année N-1,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2024 dès le vote du budget primitif 2025 dans les conditions suivantes :

- **La section d'investissement** faisant apparaître un excédent provisoire de 17 777,63 euros, ce résultat sera affecté à l'article 001 - résultat d'investissement reporté pour un montant budgétaire de 17 770 euros, soit au réel 17 777,63 euros.
- **La section d'exploitation** faisant apparaître un excédent provisoire de 17 187,49 euros, ce résultat sera affecté à l'article 002 de la section de fonctionnement.

Toutefois les prévisions des dépenses de fonctionnement de 2025 étant inférieures aux recettes, il est proposé de reverser sur le budget principal de la commune, la somme de 17 187,49 euros.

- **La dépense sera inscrite à l'article 65822 du budget annexe 2025 les portes d'Avermes et la recette à l'article 75821 du budget principal 2025 de la commune.**

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY



Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	22
◆ Votants	26

4- Taux
d'imposition 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER, Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	22
◆ Votants	26

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu la loi de finances de 2020, sur la réforme de la fiscalité directe locale qui impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019 en application de laquelle une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) n'est plus nécessaire ;

Vu la délibération n°2 du 29 septembre 2022 relative à la limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur la propriété bâtie en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 50% ;

Vu la délibération n°5 du 19 septembre 2024 relative à l'assujettissement des logements vacants depuis plus de 2 ans, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Considérant que les bases d'imposition ne sont pas encore transmises par la DGFIP mais qu'elles prendront en compte la revalorisation de 1,7 % décidée par le projet de loi de finances 2025,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 mars 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de reconduire et de fixer** comme suit les **taux d'imposition applicables en 2025** :
 - Taux foncier bâti : 39,41 %
 - Taux foncier non bâti : 35,24 %
 - Taux d'habitation des résidences secondaires et logements vacants : 16,86 %
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Etat de notification des bases d'imposition pour 2025** (Etat 1259) transmis par la DGFIP.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY
(ALLIER)

**5- Actualisation
d'une autorisation
de programme /
crédit de paiement
existante -
Reconquête du
Centre-Ville
Centre-Bourg
(RCVCB)**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER, Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 22
- ◆ Votants 26

Vu la délibération n° 9 du 28 janvier 2021 approuvant le bilan financier prévisionnel établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédit de paiement pour la Reconquête du Centre-Ville Centre Bourg sur 5 années,

Vu le règlement budgétaire et financier (RBF) adopté lors du conseil municipal du 16 novembre 2023

Considérant que le Conseil municipal peut décider la création d'une autorisation de programme de ces travaux avec une planification des crédits de paiement sur plusieurs années. Cette procédure permet d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice ;

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes

Considérant qu'il convient d'actualiser l'autorisation de programme/ crédit de paiement relative à la reconquête du centre-ville centre-bourg (RCVCB),

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 mars 2025,

**6- Clôture
d'autorisation de
programme/ crédit
de paiement
existante -
Réhabilitation du
groupe scolaire
Jean Moulin**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER, Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	22
◆ Votants	26

Vu la délibération n° 27 du 02 juillet 2020 approuvant le bilan financier prévisionnel établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédit de paiement pour la réhabilitation thermique du groupe scolaire Jean Moulin,

Vu le règlement budgétaire et financier (RBF) adopté lors du conseil municipal du 16 novembre 2023,

Considérant que le Conseil municipal peut décider la création d'une autorisation de programme de ces travaux avec une planification des crédits de paiement sur plusieurs années. Cette procédure permet d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice,

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements,

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

Considérant que le projet de réhabilitation du groupe scolaire Jean Moulin est achevé et que les paiements sont finalisés,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 mars 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide les montants suivants de l'autorisation de
réhabilitation énergétique du groupe scolaire Jean M**

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 14/03/2025
ID : 003-210300133-20250313-CM_20251303_6-DE

Opérations	AP votée	Révision	AP actualisée	Total CP antérieures	Réalisations 2024
Groupe scolaire J. MOULIN	892 063	1 230 832	2 122 895	2 102 447	20 448
Total	892 063	1 230 832	2 122 895	2 102 447	20 448

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.**

Pour extrait conforme,
Le maire
Signé
Jean-Luc ALBOUY



7- Budget Primitif
2025 –
Budget principal

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	23
◆ Votants	27

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu le règlement budgétaire et financier approuvé par le conseil municipal en date du 16 novembre 2023,

Vu la délibération n°1 du 06 février 2025, approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

Vu la note de synthèse ci-annexée,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 10 mars 2025,

Le conseil municipal, avec 26 voix pour et 1 voix contre, décide :

- **de voter le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement,**

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

• **Pour la section Investissement : 4 195 589 euros**

• **Pour la section Fonctionnement : 5 993 648 euros**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,**

- **d'inscrire ce taux de 7,5 % dans les maquettes budgétaires 2025.**

* Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY



8- Budget primitif
2025 -
Budget annexe
« Isléa »

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	23
◆ Votants	27

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2025 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu le règlement budgétaire et financier approuvé par le conseil municipal en date du 16 novembre 2023,

Vu la délibération n°1 du 06 février 2025, approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Vu la note de synthèse ci-annexée,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 10 mars 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de voter le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement,**

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- **Pour la section Investissement : 18 320 euros**
- **Pour la section Fonctionnement : 269 330 euros**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,**

- **d'inscrire ce taux de 7,5 % dans les maquettes budgétaires 2025.**



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

9- Budget primitif
2025 -
Budget annexe
« Portes
d'Avermes »

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

♦ En exercice	27
♦ Présents	23
♦ Votants	27

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2025 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu le règlement budgétaire et financier approuvé par le conseil municipal en date du 16 novembre 2023,

Vu la délibération n°1 du 06 février 2025, approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Vu la note de synthèse ci-annexée,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 10 mars 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de voter le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement,**

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- **Pour la section Investissement : 22 535 euros**
- **Pour la section Fonctionnement : 40 710 euros**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,**

- **d'inscrire ce taux de 7,5 % dans les maquettes budgétaires 2025.**



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

**10- Subventions
2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	23
◆ Votants	27

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-1, L.2121-29 et L.2311-7,

Monsieur le Maire invite les adjoints ou conseillers qui sont partie prenante dans certaines associations à ne pas participer au débat et au vote des subventions versées aux associations dans lesquelles ils exercent des fonctions décisionnelles.

Ne participent pas au vote des associations suivantes :

- Kévin BELLIER pour le SCA Foot,
- Cyril JUNEK pour le Point Commun,
- Eliane HUGUET pour le Point Commun,
- Christine PONTA pour l'AVCA,
- Geneviève PETIOT pour l'AVCA,
- Sabrina FAURE-FONTENAY pour l'amicale laïque,
- Nathalie BLANCHARD pour le comité de jumelage

Considérant que les propositions de subventions pour l'année 2025 ont été présentées et discutées au sein de la commission vie associative en date du 22 janvier 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accorde les subventions figurant dans l'annexe jointe.

Les subventions seront versées uniquement après demande des intéressés et vérification de l'intérêt communal des activités.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 14/03/2025
ID : 003-210300133-20250313-CM_20251303_11-DE

11- Acquisition de matériels divers et mobiliers – affectation à l'investissement

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation M57 en matière d'acquisition et d'investissement,

Considérant que le conseil municipal accepte le principe de l'acquisition de matériels divers et mobiliers de bureau pour les divers services communaux,

Considérant que le coût individuel de certains matériels est inférieur à 500 euros toutes taxes comprises,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 10 mars 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation desdits logiciels et matériels à la section d'investissement du budget 2025.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**12- Cotisation 2025
- I.F.I. 03**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Considérant que l'institut de formation I.F.I. 03 gère depuis le premier janvier 1997 le centre interprofessionnel de formation d'apprentis de l'Allier, 11 route de Paris « Champfeu » à Avermes,

Vu l'extrait du règlement intérieur, article 23, fixant le montant des cotisations à 61 euros par apprenti domicilié sur la commune,

Vu la liste des apprentis s'élevant à 19 pour l'année 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De reconduire l'adhésion de la commune d'Avermes au titre de membre fondateur de l'association I.F.I. 03 pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire s'y rapportant.
- De dire que la cotisation 2025 est fixée à 1 159 euros et que la dépense sera prélevée à l'article 6281 du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 003-210300133-20250313-CM_20251303_13-DE

13- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Construction ou gros entretien d'équipements communaux- Groupe scolaire François REVERET

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Considérant que la commune d'Avermes peut prétendre pour les travaux de gros entretien du groupe scolaire F. REVERET prévus au plan pluriannuel d'investissements à une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR sur 1 des 6 catégories d'opérations prioritaires définies par la commission départementale d'élus, à savoir les bâtiments et équipements communaux et intercommunaux et plus précisément la construction ou le gros entretien d'équipements communaux,

Considérant que ces travaux concernent la réfection des portes de l'école et du restaurant, de relamping aux écoles, ainsi que divers travaux de remise en état du bâtiment, situé au sein du groupe scolaire F. REVERET,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Considérant que le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	%
Travaux de réfection du groupe scolaire François REVERET	23 500 €	Etat DETR	8 225 €	35%
		Autofinancement	15 275€	65%
Total	23 500 €	Total	23 500 €	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour ces travaux.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé

Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 003-210300133-20250313-CM_20251303_14-DE

14- Demande de subvention auprès du Département de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le programme départemental de soutien aux projets des communes et notamment le soutien aux travaux de voiries plafonné à 100 000 € HT en cas de dépôt d'un dossier tous les 2 ans,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Vu le programme de réfection de voiries communales inscrit au Plan Pluriannuel d'investissements de la commune pour 2025 et 2026,

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle de ces travaux s'élève à la somme de 140 000 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide du Département l'Allier au titre du dispositif soutien aux travaux de voirie au taux maximum de 30% et dans le respect des 80% d'aides publiques.



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 003-210300133-20250313-CM_20251303_15-DE

15- Demande de subvention auprès du Département de l'Allier provenant de la répartition du produit des amendes de police

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police, effectuée par le Département pour les communes de moins de 10 000 habitants pour des projets de mise en sécurité routière,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Vu la délibération du conseil municipal du 13 mars 2025, approuvant le budget pour l'année 2025,

Considérant que dans le cadre des travaux de voiries à venir, sont prévus avenue du 11 novembre, des aménagements de sécurisation routière par la mise en œuvre d'un plateau ralentisseur sur la chaussée,

En outre, dans le cadre de l'aménagement des abords de la mairie et du point commun, il est prévu l'installation d'une signalisation pour les passages piétons, un stop, ainsi que la réalisation de places de parking.

Enfin, la commune va faire l'acquisition du parking de Pré Bercy en vue de procéder à son embellissement par de la végétalisation et par la création de places de stationnement perméables.

Considérant que le montant total des travaux est de 119 106,50 euros HT,

Considérant que l'enveloppe des montants éligibles est arrêtée pour chaque demandeur en retirant de la liste des travaux demandés ceux qui ne rentrent pas dans les critères, et que le montant éligible est plafonné,

Considérant que le taux de financement est déterminé en fonction de la dotation attribuée par l'Etat pour le Département de l'Allier et du cumul des demandes de subvention, il est précisé que ce dernier est ajusté proportionnellement pour permettre l'affectation de l'ensemble des crédits disponibles au territoire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de l'Allier, la subvention à laquelle la commune peut prétendre, et de signer tout document à cet effet.



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

16- Demande de subvention auprès de la Région AuRA au titre du dispositif de soutien aux travaux de rénovation des équipements sportifs destinés à la pratique du football ou du tennis

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le projet de rénovation de l'éclairage des terrains de tennis et de football, de réfection de la tribune du complexe de football, de l'acquisition d'une gestion centralisée de l'arrosage automatique des terrains de football et de réfection de deux courts de tennis en béton poreux,

Considérant que ces travaux s'imposent pour rénover énergétiquement l'éclairage de ces équipements sportifs, pour mettre en sécurité le déroulement des matchs de football et les activités sportives au sein de ces deux équipements sportifs,

Considérant que la Région AuRA apporte son soutien aux travaux d'infrastructures liés directement ou indirectement à la pratique sportive du football et du tennis,

Vu le programme de travaux de rénovation prévus sur les terrains de foot et les courts de tennis inscrit au Plan Pluriannuel d'investissements de la commune pour 2025 et 2026,

Considérant qu'il est notamment prévu d'engager les travaux de rénovation de l'éclairage des terrains de tennis et du terrain de football synthétique, d'acquérir une gestion centralisée pour l'arrosage automatique des terrains de football, de réparer la tribune du stade, d'installer un rideau pour la séparation des vestiaires du stade, d'engager les travaux de décompactage, de défeutrage et de regarnissage des terrains de football, de remettre en état les deux courts de tennis en béton poreux et de poser des lisses en galvanisé le long des terrains de tennis,

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle de ces travaux s'élève à la somme de 75 000 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes (AuRA) au titre du dispositif de soutien aux travaux d'infrastructures des équipements sportifs destinés à la pratique du football ou du tennis au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques et à signer tout document à cet effet.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

17- Etude d'optimisation énergétique et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle de spectacles Isléa – Actualisation de la demande de subvention au titre du LEADER

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

La commune a pour projet d'engager des travaux d'optimisation énergétique de la salle de spectacles Isléa afin de réduire les consommations énergétiques de ce bâtiment mais aussi de rénover ce bâtiment culturel afin de répondre aux attentes des spectateurs et ainsi de valoriser ce patrimoine culturel du territoire.

Vu la délibération n°3 du 14 mars 2024 autorisant le dépôt d'une demande de subvention au titre du FEADER-LEADER 2023/2027,

Considérant que le dossier de demande de subvention a été déposé le 18 mars 2024 auprès du LEADER mais qu'aucune demande n'a été faite auprès du Département, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 mars 2025,

Le plan de financement global prévisionnel correspondant au projet d'étude d'optimisation énergétique et à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est actualisé comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Etude d'optimisation énergétique	7 380 €	LEADER	2 952 €	40%
		Autofinancement	4 428 €	60%
TOTAL	7 380 €	TOTAL	7 380 €	100%

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à modifier le dossier de demande de subvention au titre du FEADER-LEADER 2023/2027 en soutien à ce projet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY



Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

18- Avis du conseil municipal sur les demandes de permis de construire déposées par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et d'ombrières, d'une puissance envisagée de 12Mwc au lieu-dit « Les Petits Vernats »

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L 122-1 et suivants, L 123-1 et suivants et R 123-1, R 123-2 et suivants,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu le dossier produit par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, contenant une étude d'impact environnemental,

Vu l'avis du 10 août 2023 et la note du 22 octobre 2024 de la direction départementale des territoires,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 26

Vu les avis émis par les différents services consultés dans le cadre de la procédure,

Vu le dossier d'enquête publique,

Vu la décision de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en date du 07 janvier 2025 portant désignation d'un commissaire enquêteur,

Considérant que cette enquête publique se déroule du 10 février 2025 au 14 mars 2025,

Considérant que le conseil municipal de la commune est appelé à émettre un avis sur les demandes de permis de construire présentées,

Vu l'avis de la commission urbanisme, travaux, cadre de vie en date du 12 mars 2025,

Thierry DEGRANGES précise qu'il intervient professionnellement dans ce dossier et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de donner un avis favorable sur les demandes de permis de construire déposées par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et d'ombrières, d'une puissance envisagée de 12Mwc au lieu-dit « Les Petits Vernats ».

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY



**19- Cession à la SCI
ACG JACQUET des
parcelles AC 143, AC
372 et AC 375 sises
« Les Biomonts »**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les négociations entre la Commune d'Avermes et la SCI ACG JACQUET représentée par Monsieur Damien Jacquet pour la cession des parcelles AC 143, AC 372 et AC 375 d'une contenance d'environ 17 564 m², situées « Les Biomonts »,

Vu la demande de la SCI ACG JACQUET demandant d'inclure une clause de substitution d'acquéreur afin que celle-ci puisse figurer dans la promesse de vente,

Vu l'avis des domaines,

Vu l'avis de la commission urbanisme, travaux, cadre de vie en date du 12 mars 2025,

Considérant que la SCI ACG JACQUET souhaite acquérir cette emprise afin d'implanter son activité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de céder les parcelles AC 143, AC 372 et AC 375 d'une superficie de 17 564 m² environ situées « Les Biomonts » à la SCI ACG JACQUET en incluant une clause de substitution d'acquéreur,
- de dire que le prix, s'entendant TVA sur marge, est de 8,5402 € par mètre carré soit un total de 150 000 €,
- de désigner Monsieur le Maire ou son représentant afin de signer tous documents à venir.

Nombre de conseillers

♦ En exercice	27
♦ Présents	23
♦ Votants	27



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

**20- Cession à la SCI
LA NOUE d'une partie
de la parcelle AC 349
sise « Les Condriaux –
Chemin des Fortunes »**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

♦ En exercice	27
♦ Présents	23
♦ Votants	27

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les négociations entre la Commune d'Avermes et la SCI LA NOUE représentée par Monsieur GESLIN Jérémy et Madame LEGER Floriane pour la cession d'une partie de la parcelle AC 349 d'une contenance de 2 800 m² environ, situées « Les Condriaux – Chemin des Fortunes »,

Vu l'avis des domaines,

Vu l'avis de la commission urbanisme, travaux, cadre de vie en date du 12 mars 2025,

Considérant que la SCI LA NOUE souhaite acquérir cette emprise afin d'implanter son activité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de céder une partie de la parcelle AC 349 d'une superficie de 2 800 m² environ** située « Les Condriaux – Chemin des Fortunes » **à la SCI LA NOUE,**
- **de dire que le prix, s'entendant TVA sur marge, est de 13,00 € par mètre carré** soit un total de 36 400 € environ,
- **de désigner Monsieur le Maire ou son représentant afin de signer tous documents à venir.**



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

21- Convention de mise à disposition d'un agent du CCAS à la commune d'Avermes

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Amadou FAYE (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Vincent BONNEAU).

Sabrina FAURE-FONTENAY, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Par délibération du 19 septembre 2024, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition d'un agent administratif du CCAS à raison de 20% de son temps de travail afin d'exercer les fonctions de gestionnaire ressources humaines à compter du 1^{er} octobre 2024 et a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente.

Or, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Avermes propose désormais de mettre à disposition de la commune d'Avermes cet agent afin d'exercer des fonctions d'assistante administrative au sein des services administratifs de la mairie à raison de 50% de son temps de travail.

Cette mise à disposition se traduit ainsi par la signature d'une convention de mise à disposition entre la commune d'Avermes et le CCAS pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} Avril 2025. Cette convention a pour objet de régler les aspects statutaires et financiers entre les deux établissements.

Sur le plan statutaire, l'agent mis à disposition relève du CCAS d'Avermes en matière disciplinaire, pour l'octroi des autorisations de travail à temps partiel, des congés annuels et des formations professionnelles ou syndicales. La situation administrative de l'agent est entièrement et exclusivement gérée par le CCAS d'Avermes.

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de cet agent administratif du CCAS et autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition et toutes pièces afférentes.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY